



Département : Nord  
 Commune(s) : Saint-Amand-les-Eaux  
 Quartier : Collinière

Quartier prioritaire de la politique de la ville

Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie

Carte au 1/4 000 visée à l'article 1 du décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014  
 rectifié par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015



Le quartier prioritaire est délimité par un polygone de couleur bleu  
 La limite communale est délimitée par un trait de couleur rouge